

MAIRIE DE LANNOY-CUILLERE

Bulletin municipal Mai 2021

Bonjour à tous, voici les dernières nouvelles de notre commune.

Prochaines manifestations :

La cérémonie du 8 mai a eu lieu en comité très restreint car les rassemblements de plus de 6 personnes sur les lieux publics sont toujours interdits.

Pour les autres événements, nous attendons de voir l'évolution de la situation sanitaire et l'arrivée des nouveaux décrets suite au déconfinement.

Vous serez informés dès que possible.

Élections départementales et régionales :

Suite aux annonces gouvernementales les élections auront lieu les dimanche 20 & 27 juin 2021, à noter qu'elles auront lieu à la **salle des fêtes** afin de respecter les distanciations sociales imposées par les protocoles.

Passage du Bus pour l'emploi :

Le « Bus départemental pour l'emploi » sera de passage sur le parking de la salle des fêtes de Lannoy Cuillère le **jeudi 20 mai 2021 de 14h00 à 16h30.**

Sa mission est de venir à l'encontre des demandeurs d'emploi dans les communes rurales afin de les aider pour l'emploi, l'insertion et la formation. Ce service est gratuit et sans rendez-vous.

Vaccination Covid-19 :

Si vous êtes éligible à la vaccination, vous trouverez la liste des centres de vaccination situés autour de nous sur le site : www.mablouseblanche.fr avec les stocks de vaccins en temps réel et la possibilité de prendre rendez-vous,

Nous remercions notre élue Madame Lory pour avoir contacté tous nos anciens afin de s'assurer que leur vaccination était possible et de les aider dans les démarches si besoin.

Dépôts sauvages de déchets :

Ces derniers mois, plusieurs dépôts sauvages ont eu lieu sur notre commune (meubles, matelas, bidons d'huile, grands cartons, gravats, moquettes...).

Nous avons bien conscience que, généralement, ces dépôts ne sont pas effectués par les habitants du village. A chaque fois, les élus ont ramassé ces déchets mais nous rappelons que la déchetterie est ouverte à cet effet sans rendez-vous à Feuquières du lundi au samedi (service gratuit pour les particuliers).

Antenne SFR :

L'antenne fonctionne depuis la fin du mois de mars, il reste quelques travaux à réaliser pour remettre en état le terrain et ses abords mais cela représente un véritable progrès pour notre commune qui était peu couverte par les réseaux mobiles.

Chantier de Rothois / Déviation de la Bresle :

Concernant la réfection de la route, le dossier est entre les mains des assurances. En effet, la société de travaux a souhaité faire intervenir son assurance pour la prise en charge des travaux, cela demande donc plus de temps à notre grand regret. Mais nous suivons ce dossier et ferons le maximum pour que l'issue soit positive. Nos deux experts respectifs se sont rencontrés sur le chantier en notre présence, nous attendons la conclusion.

La Garderie :

Les sorties n'étant pas possibles cette année encore, les enfants nous ont demandé s'ils pouvaient réaliser un jardin dans la cours de la garderie. C'est avec plaisir que le Conseil municipal a accepté et a mis à disposition le nécessaire.



Pour les nouveaux habitants, nous pouvons vous renseigner lors des permanences de la Mairie sur l'accueil des enfants à Lannoy Cuillère (garderie périscolaire et centre de loisirs pendant les vacances scolaires sont à votre disposition).

Destruction de nids de guêpes & frelons

La commune prend en charge les frais pour destruction de nids de guêpes, frelons et autres hyménoptères.

Pour ce faire, vous devez appeler Mr Besnier au 06.21.59.29.16 pour toute intervention sur la commune & le signaler à la mairie par mail ou par téléphone.

Réaliser des travaux à Lannoy Cuillère :

Pour les nouveaux habitants, nous vous informons que notre commune dispose d'un PLU. Ainsi toute construction nouvelle ou modification d'une construction existante doit faire l'objet d'une demande de permis de construire qui sera traitée par la CCPV.

Pour les petites constructions inférieures à 20 m², vous devrez faire une déclaration de travaux à la Mairie.

Logements de la commune :

Tous les logements sont occupés, nous souhaitons la bienvenue à notre dernier locataire arrivé : Mr Rigaux.

Petits rappels de courtoisie :

Avec le retour des beaux jours, nous vous remercions de respecter les horaires suivants pour vos travaux bruyants de jardinage, bricolage... :

- **Lundi au vendredi : 8h à 12h / 13h30 à 19h30**
- **Samedi : 9h à 12h / 15h à 19h**
- **Dimanche & jours fériés : 10h à 12h**

Nous vous rappelons également que, pour des mesures de sécurité, vous devez assurer les tailles de vos haies ainsi que vos arbres situés en bord de routes.

A noter également qu'il est formellement **interdit de faire des feux à l'extérieur**. Si les pompiers se déplaçaient, vous risquez une amende de 450€.

Gestion des déchets :

Voici un rappel concernant la gestion de vos déchets pour notre commune, pour rappel le ramassage des poubelles a lieu le jeudi matin :

- les bacs avec un couvercle **jaune** ou les bacs identifiés par une **étiquette jaune (disponible à la Mairie)** sur le côté sont strictement réservés au tri sélectif. Vous pouvez y déposer :
 - **Tous les emballages en plastique** : bouteilles, flacons, barquettes, films alimentaires, sachets, sacs, blisters, pots et boites en plastique
 - **Les emballages métalliques** : canettes, barquettes en aluminium, boîtes de conserves, aérosols...
 - **Les briques alimentaires**
- Depuis le 1^{er} janvier 2019, les **papiers, magazines, prospectus, enveloppes, cartons d'emballage, cartonnettes alimentaires** doivent être triés séparément et déposés dans un **conteneur à papier** .
- Le verre doit être déposé dans un **conteneur à verre** .
- Les encombrants, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les gros cartons... sont à déposer à la déchetterie de Feuquières ou Grémévillers. Les jours & horaires d'ouverture sont sur le site de la CCPV.
- Les autres déchets sont destinés à votre poubelle des ordures ménagères que vous devez prévoir et ne pas déposer simplement les sacs poubelles car les animaux errants ont tendance à les détériorer.

En vous remerciant pour votre attention, bien à vous,

Mairie de Lannoy Cuillère, 20 rue principale 60220 LANNOY CUILLERE

TEL : 03.44.04.22.01 Mail : mairie-lannoycuillere@orange.fr

Permanences : mardi et jeudi 17h-19h